

REGIE D'AVANCE

Coopérative scolaire :

Ecole :

Adresse :

Versement effectué le

Montant du versement :euros

- chèque n°.....
 espèce

N° Compte coop :

Au profit de l'enseignant.e : Classe :

IMPORTANT

- Toutes les dépenses relatives à cette régie seront inscrites sur un cahier de comptabilité de classe. Les justificatifs (reçus, tickets de caisse, facture) classés et numérotés seront joint à ce cahier.
- Le contrôle de cette régie et des justificatifs de dépense se fera tous les 3 mois par le mandataire
- Tous les justificatifs devront être remis au plus tard avant le dernier jour de classe.
- Le reliquat sera reversé à la coopérative avant le dernier jour de classe
- Le montant de la régie est plafonné à 150 euros. Elle est renouvelée autant que nécessaire si les 150 euros sont utilisés et les justificatifs fournis.

Signature mandataire :